

Bien profiter de l'herbe, c'est aussi bien gérer le parasitisme

Objectif = Avoir des bovins adultes immunisés et des parcelles faiblement contaminées. Chaque exploitation est un cas particulier. Voici quelques clés pour limiter le risque parasitaire en se posant les bonnes questions.

1 QUEL EST LE RISQUE PARASITAIRE CETTE ANNEE SUR MON EXPLOITATION ?

► Certains facteurs influencent la contamination des pâtures

- Une mise à l'herbe précoce (avril),
- Une rentrée tardive (novembre),
- Pas ou peu de rotation sur les parcelles,
- Un chargement élevé sans complémentation,
- Un pâturage précédent par des génisses de première année
- Un hiver doux et un été humide. Cette année est à risque !

Il faut **favoriser l'acquisition de l'immunité** : un niveau minimal d'immunité en fin de première saison d'herbe et un maintien de celle-ci pendant l'hiver permet d'éviter les pertes de croissance en deuxième saison et empêche l'accumulation non contrôlée de larves. La sortie de ces larves peut provoquer au printemps ou lors du premier vêlage une gastrite aiguë (l'ostertagiose de type 2). La production de lait est diminuée chez les vaches pas assez immunes. De plus ces animaux contaminent plus les pâtures.

Quels sont les animaux à risque ?

- vis-à-vis des strongles = les jeunes et les adultes mal immunisés
- vis-à-vis de la douve et du paramphistome = tous les animaux qui pâturent en zone infestée



Quels sont les parcelles à risque sur mon exploitation ?

- les parcelles proches de l'exploitation, fréquemment utilisées, surpâturées, zones de rassemblement d'animaux, parcelles où les jeunes ont pâture l'automne précédent, zones humides toute l'année...

► Dans ces conditions, comment optimiser ma conduite au pâturage ?

Je sors mes génisses dès la première année ! De cette façon elles s'immuniseront plus vite.

Je réserve les parcelles les moins à risque aux animaux les plus sensibles (jeunes, femelles hautes productrices) : parcelles non utilisées / non pâturées par les génisses à l'automne précédent, repousses de fauche, parcelles labourées récemment.

Le pâturage mixte ou alterné entre bovins et petits ruminants? Globalement cela peut être une bonne option car la majorité des parasites sont spécifiques soit aux petits ruminants soit aux bovins. Attention, ce n'est pas le cas de la Douve ni de la paratuberculose !!

J'aménage mes parcelles...? Pour limiter le risque de Douve, l'idéal dans la mesure du possible est de bloquer l'accès des animaux aux zones humides. Si cela n'est pas envisageable, prévoir un traitement précoce et des sérologies régulières !

Le pâturage tournant est-il réalisable dans ma situation ? Les cycles de rotation dans nos régions ne sont souvent pas compatibles avec un assainissement des parcelles. Mais une rotation des pâtures permettra globalement une diminution de l'infestation des bovins.

Est-il possible de diminuer le chargement pour mes lots à risque en été? A cette période l'herbe commence à se faire plus rare donc les animaux ingèrent plus de parasites. Un agrandissement par repousses de fauches en juillet -août quand il est possible permet de diluer la population parasitaire.

Si ce n'est pas envisageable, est-il possible de compléter les animaux à risque en été pour limiter la consommation d'herbe rase, plus contaminée ?

2 JE TRAITE LES ANIMAUX AU BON MOMENT

A - Stongles : développer l'immunité des jeunes

Ne traiter que les deux premières saisons de pâture ! Pour les autres : uniquement en cas de symptômes.

Quand traiter ? Pendant la période à risque, c'est à dire au moment du pic d'infestation des pâtures, soit en août septembre. Eventuellement un traitement supplémentaire peut être administré à la rentrée à l'étable en cas de forte infestation (à vérifier par un dosage pepsinogène).

Attention, la date de traitement doit être adaptée à la conduite de pâture et à la météo.



Faites des économies : un dosage de pepsinogène à la rentrée sur les jeunes ! Vous saurez ainsi s'il est nécessaire de traiter et quel traitement est le plus approprié ! A réaliser sur 5 animaux par lot pour uniquement les 2 premières années de pâture. Cette pratique est à préférer aux coproscopies, non interprétables sur les vaches.

A titre informatif voici quelques bonnes pratiques de traitement (à adapter à votre système) :

Veaux	Vêlage d'été-automne	Sevrage en avril mai avant la mise à l'herbe Pas d'agrandissement sur parcelles fauchées: Traitement rémanent en aout OU traitement à la mise à l'herbe avec un produit à action continue Agrandissement sur repousses de foin: traitement immédiat au moment du passage sur repousses	Sevrés en juillet Au sevrage: Pas d'agrandissement : Traitement rémanent ou à action continue Passage sur repousses de foin: traitement à action immédiate (éventuellement à répéter à la rentrée)
	Vêlage d'hiver, sevrés en automne	Veaux rentrent au sevrage ou passent sur une parcelle fauchée non paturée Traitement à action immédiate au sevrage	Veaux restent au paturage après sevrage sur la même parcelle Traitement rémanent en aout
Génisses de deuxième saison de pature		Sans agrandissement de surface Traitement rémanent ou à action continue à la mise à l'herbe OU traitement rémanent en aout	Avec agrandissement sur parcelles fauchées en juin Traitement rémanent en aout OU traitement à action immédiate lors de l'agrandissement

Quel traitement ? Il existe **3 familles de produits** qui se distinguent en fonction de leur spectre d'activité et de leur durée d'action (rémanence). **La dose doit être calculée par rapport à l'animal le plus lourd du lot.**

N'utilisez pas de pour-on si tous les animaux du lot ne sont pas traités.

Familles	Exemples de Spécialités	Durée d'action	Dans quelles conditions les utiliser	Spectre
Action immédiate	Valbazen®, Disthelm®, Panacur®, Synanthic®, Oxfenil®, Nemisol® ...	Quelques heures	- En cours de pâture : uniquement avant passage sur une parcelle saine - A la rentrée en stabulation : si l'animal est faiblement parasité	Adultes
Action rémanente	Ivomec®, Virbamec®, Dectomax®, Eprinex®, Cydectine®, Cydectine LA® ...	20 à 30 jours (Cydectine LA > 100 jours)	- A la mise à l'herbe - En cours de pâture en l'absence de passage sur parcelle saine - A la rentrée : pour les jeunes massivement parasités	Adultes et larves enkystées
Libération continue/séquentielle (bolus)	Chronomintic®, Panacur bolus®, Repidose®, Farmintic® ...	90 à 140 jours	- A la mise à l'herbe	Adultes

B - Douves et Paramphistomes : traiter VITE et BIEN

Traiter tous les bovins ayant pâturé **sur zones humides.**

Dois je traiter ? Seules une **coproscopie pour le paramphistome** et une **sérologie pour la Douve** peuvent vous le dire : à réaliser en fin de saison de pâture sur 5 animaux par lot pour les bovins à risque, et pour les animaux présentant une dégradation de l'état général.

Quand traiter ? Au moment de la période à risque **octobre novembre** (parfois juin en zone très infestée et en année à risque : année pluvieuse). En pratique pour la **Douve** le plus rapidement possible après le résultat de sérologie, et pour le **Paramphistome** : 1 à 2 mois après la rentrée (ou immédiatement en cas de symptômes).

Quels produits utiliser ? Paramphistomes : Zani® ou Douvistome® uniquement. Ils sont également actifs contre les douves adultes de plus de 12 semaines d'âge.

Douves : il y a des produits actifs sur les formes adultes ET immatures (à utiliser de préférence) et des produits actifs uniquement sur les adultes (traitement à répéter selon la nature du produit) ou à réaliser plusieurs semaines après la rentrée à l'étable (ex : Douvistome®).